



Parc  
Jean-Drapeau

# Plage Jean-Doré Règlements 2021

---

Société du  
parc Jean-Drapeau

---

Février 2021

## La capacité maximale de baigneurs dans l'enceinte de la plage est de 2000 personnes

La baignade est autorisée seulement lorsqu'il y a des sauveteurs en poste, soit de 11 h à 18 h. Les enfants de moins de 8 ans doivent en tout temps être à portée de main d'une personne de 16 ans et plus dans la zone de baignade selon les ratios ci-dessous :

- **0 à 24 mois : 1 adulte / 1 enfant**
- **25 mois à 8 ans : 1 adulte / 3 enfants**

### OBLIGATOIRE :

- Tous les baigneurs et les accompagnateurs doivent porter un maillot de bain, c'est-à-dire un vêtement qui sert uniquement à la baignade et qui permet de nager librement (couche-maillot obligatoire pour les bébés).
- Prendre une douche avant d'entrer dans l'eau.
- Au son du sifflet, vous devez suivre les directives du personnel.
- Respecter les règles d'accompagnement et les obligations de surveillance des jeunes enfants.
- Vérifier la profondeur de l'eau et choisir une section de la Plage adaptée à ses habiletés.

### INTERDIT :

- Il est interdit de cracher, d'uriner et de se moucher dans l'eau.
- Seules les ceintures de sécurité (ballon dorsal ou ceinture hippopotame) et les vestes de flottaison individuelles (VFI) sont permises.
- Il est interdit de sauter tête première, de monter sur les épaules d'une autre personne, de bousculer et/ou de couler les autres.
- Les masques de plongée et les jeux pneumatiques sont interdits.
- L'interdiction de fumer prévaut en tout lieu.
- Aucune boisson alcoolisée ne peut être introduite dans l'enceinte de la Plage.
- Les contenants de verre sont interdits, les bouteilles en plastique sont permises.
- Les animaux de compagnie, y compris ceux tenus en laisse, sont interdits.
- L'entrée sera refusée à toute personne dont les facultés sont affaiblies.
- Aucun accessoire roulant (vélo, planche à roulettes, patins) n'est autorisé dans l'enceinte de la Plage.
- L'utilisation de barbecue est interdite sur le site.
- Il est interdit de nourrir les animaux.
- Le canotage et la pêche sont interdits sur le site.



Les responsables de l'installation aquatique ont toute autorité et se réservent le droit de sanctionner et d'expulser toute personne qui enfreint un des règlements cités ci-dessus ou qui nuit aux activités, à la sécurité des autres baigneurs ou qui fait preuve de manque de respect, civilité ou politesse.

Le parc Jean-Drapeau n'est pas responsable des objets perdus ou volés.

### EN CAS D'URGENCE :

- Un long coup de sifflet indique une urgence. Si ce signal est entendu, tous les baigneurs doivent s'immobiliser et suivre les directives.
- Les sauveteurs et les responsables de la piscine doivent être automatiquement informés de tout accident ou incident.